

Charlemagne, 8 février 2008

Mémoire sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement
technique de Lachenaie (secteur Nord)

Ce mémoire est présenté par

Thérèse Fortin, citoyenne de Charlemagne.

Aux membres de la Commission :

M. François Lafond, président,
Mme Lucie Bigué et M. Pierre Fortin, Commissaires.

Messieurs, Madame,

Préservation garantie d'un environnement sain

L'intérêt porté sur le projet ci haut mentionné relève d'une préoccupation particulière pour un environnement sain protégé par l'essentiel principe de précaution.

Je veux aussi démontrer ma solidarité aux gens qui sont les plus touchés (la population de la presqu'île). Ils sont à mon avis, depuis 2003, ceux qui sonnent l'alarme la plus inquiétante : nous devrions sérieusement tenir compte du danger pour notre santé à être ainsi exposé au voisinage d'un mégadépotoir.

Un déficit de la mesure d'impacts à l'avantage honteux de fausses-représentations ou de représentations lacunaires

Devant vous, M. le président, à votre droite, siégeait récemment une véritable armada représentant les promoteurs, bombardant la commission avec des études qui répondaient aux critères des différents ministères concernés (Un lapsus sur le FBI y trouve un sens approprié).

À votre gauche, ballotait une flottille ministérielle qui manquait significativement, peut-être intentionnellement, de ressources et privée de toute contre-expertise indépendante : tire-pois contre missile!

Pour nous, les victimes, le combat est bien mal engagé!

Des intentions éminemment menaçantes

- Un décret d'urgence de la part de BFI, qui demande 17 années de prolongation;
- des vidanges empilées sur une hauteur de 40 mètres;
- une charge finale de 26 millions 500 milles m3!

Mon incrédulité explose et le seuil de ma bonne foi s'effondre.

Nous n'avions ni montagne, ni montagne en putréfaction dans notre MRC.

Nos écoliers pourront, dans un avenir très proche, en identifier deux : l'imMONTdice et l'imMONTbilité (en souvenir de l'immobilité de nos ministres de Québec).

Nous sommes publiquement protégés par une bureaucratie sous anesthésie générale!

Le laxisme, la mauvaise foi, l'ignorance intentionnelle en guise de garantie de santé

Durant les audiences publiques, jamais un de ces professionnels, à la conscience élastique, qui nous noyaient d'enflures vaguement scientifiques pour nous, n'a garanti à 100% que l'état de santé humaine et environnementale ne serait affecté ni pour maintenant, ni à jamais.

Quand le renard garde le poulailler, devrais-je me sentir rassuré?

Alternatives prestement escamotés

Je demeure abasourdie quand M. Marron dit que l'idée d'aménager un site alternatif ne peut être envisagée, parce que c'est trop long à trouver. Ça peut prendre de 5 à 7 ans, selon lui.

L'inaction et la léthargie ne sont des réponses ni appropriées, ni tolérables : après le premier décret d'urgence, «AGIR» eut été la solution.

À la population-cible, le droit de réplique!

Le BAPE dit qu'il nous considère ici comme l'expert de notre milieu, puisque c'est nous qui y demeurons et qui aurons à vivre avec les répercussions du projet, quelles soient positives ou négatives.

L'experte de son milieu que je suis apprécierait que la commission, dans son rapport, le fasse savoir à Madame la ministre Beauchamps.

Pas de troc de la santé contre du fric!

Vous pourriez ajouter, honorables membres de la commission, que la population saura estimer à sa juste valeur que nos élus fassent passer le bien-être et la santé des humains avant la cupidité, l'avidité et les intérêts économiques.

Éloigner le risque des zones habitées

La solution qui aurait le moins d'impact négatif sur le milieu de vie humain, c'est celle de la fermeture définitive de ce site et du choix stratégique d'un milieu loin des populations pour le loger, tout en l'aménageant selon les plus hauts standards pour protéger la faune et la flore environnantes.

Encore et toujours la primauté du principe de précaution

En Mai 2003 la commission dans son rapport défendait son point de vue en analyse de risques sur la santé : si la nature argileuse du sol du LES de Lachenaie correspond aux exigences gouvernementales en matière de sécurisation des lieux d'enfouissement sanitaire, la commission est d'avis que le projet, en raison de nuisances qu'il générerait, ne pourrait s'inscrire dans le milieu sans une ZONE TAMPON D'ENVERGURE.

- Parlons d'ailleurs davantage de l'imperméabilité des sites : M. Michel Ledoux ingénieur chimique, de l'Université de Sherbrooke nous affirme « que le benzène est capable de diffuser au travers d'une couche d'argile, pourtant réputée imperméable : il y franchit une distance minimale de 3 pieds à tous les 5 ans ». Ce produit est présent dans des huiles usées et dans certains solvants.
- Le mélange de certains produits toxiques modifie la nature de l'argile et avec le 40 mètres de vidanges au dessus comme pressoir, ce n'est pas rassurantpas du tout!
- Une étude du ministère de la Santé de l'État de New York, publiée en juin, démontre que les femmes vivant près des centres d'enfouissement de déchets dont les gaz s'échappent ont un risque 4 fois plus important d'avoir un cancer de la vessie ou une leucémie. Les hommes et les enfants ne sont pas non plus exemptés des cancers.
- Une étude de 1995, auprès de familles vivant près de la Carrière Miron (grand centre d'enfouissement de vidanges) de Montréal, a annoncé une incidence surélevée des cancers de l'estomac, du foie, de la prostate et des poumons chez les hommes et de l'estomac et du col de l'utérus chez les femmes.
- Il y a une évidente corrélation d'un risque accru de cancer dans toutes les études faites sur la population vivant près des sites de vidanges (dans un rayon de 5 à 7 kms).
- L'exemple de Lanaudière, présenté par un toxicologue du ministère nous vient automatiquement en mémoire, M. le président : le graphique illustre que sur 100,000 habitants au Québec, 100 habitants avaient des tumeurs aux poumons contre une prévalence de 139.5 habitants dans Lanaudière, donc 39.5 personnes de plus.

Ça ne prend pas un cours classique pour comprendre la convergence de ces données!

De multiples démonstrations scientifiques des dangers

Je vous fais grâce Messieurs, Madame des autres études en vous priant de visiter le site Colseb. C'est un site des plus à jour qui cite des études, montre des tableaux avec le nom des contaminants contenus dans les lixiviats et les biogaz, les voies d'exposition et surtout les organes cibles.

Passer à l'action préventive...préconisée et planifiée dès 2003!

Comme dans toute situation catastrophique, quand nous ne sommes pas touchés directement (bruits, odeurs, goélands, problèmes respiratoires, cancers), nous croyons que nous sommes à l'abri des retombées négatives.

Les excuses pour ne rien faire seront le manque de temps, d'information, la négation, la paresse, etc., mais on trouvera toujours «une bonne raison».

Une partie de la population compte sur l'autre pour régler les problèmes : il ne faut pas s'étonner que rien ne bouge ou que les décisions soient prises et pas nécessairement dans le meilleur de nos intérêts.

Malgré nos interventions passées et présentes, Madame la Ministre Beauchamps a déjà la décision dans sa sacoche.

Nos mémoires serviront de soupapes, ils iront rejoindre ceux de 2003 sur des tablettes profondes.

Le gouvernement s'étonnera de notre attitude cynique quant à la confiance que l'on porte envers lui : la naïveté et la complaisance ce n'est pas dans mes gènes!

Les solutions : elles se trouvent dans nos mémoires de 2003!

Nous faisons tous partie du problème, donc la solution doit se réaliser dans l'intérêt du bien commun, ensemble.

Que l'industrie (BFI) ait encore le feu-vert gouvernemental pour faire des millions au mépris de notre santé et de celle de nos enfants dépasse tout entendement démocratique!

Pour conclure, nous avons un énorme voisin, puant, bruyant, qui nous rend malade et s'accroche depuis 40 ans : honorables membres de la commission, il est grand temps d'en recommander une garde et partagée et hautement supervisée !

Respectueusement,

Thérèse Fortin